

VISIOCONFERENCE DES MAIRES ET ACTEURS INSTITUTIONNELS

6 novembre 2020



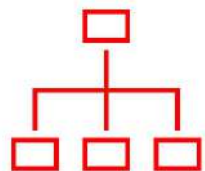
**PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



REGLES DE VISIOCONFERENCE

1. Merci de veiller à bien couper votre micro sur l'application
2. N'hésitez pas à utiliser le tchat en cours de réunion
3. Un temps sera consacré aux questions / réponses à l'issue



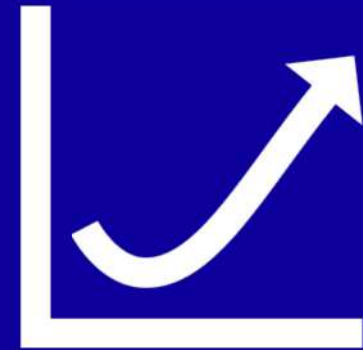
VISIOCONFERENCE ANIMEE PAR

M. Jean-Marie GIRIER, Préfet du Territoire de Belfort

Mme Agnès HOCHART, Déléguée territoriale de l'ARS

M. Pascal MATHIS, Directeur de l'HNFC

LA SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE

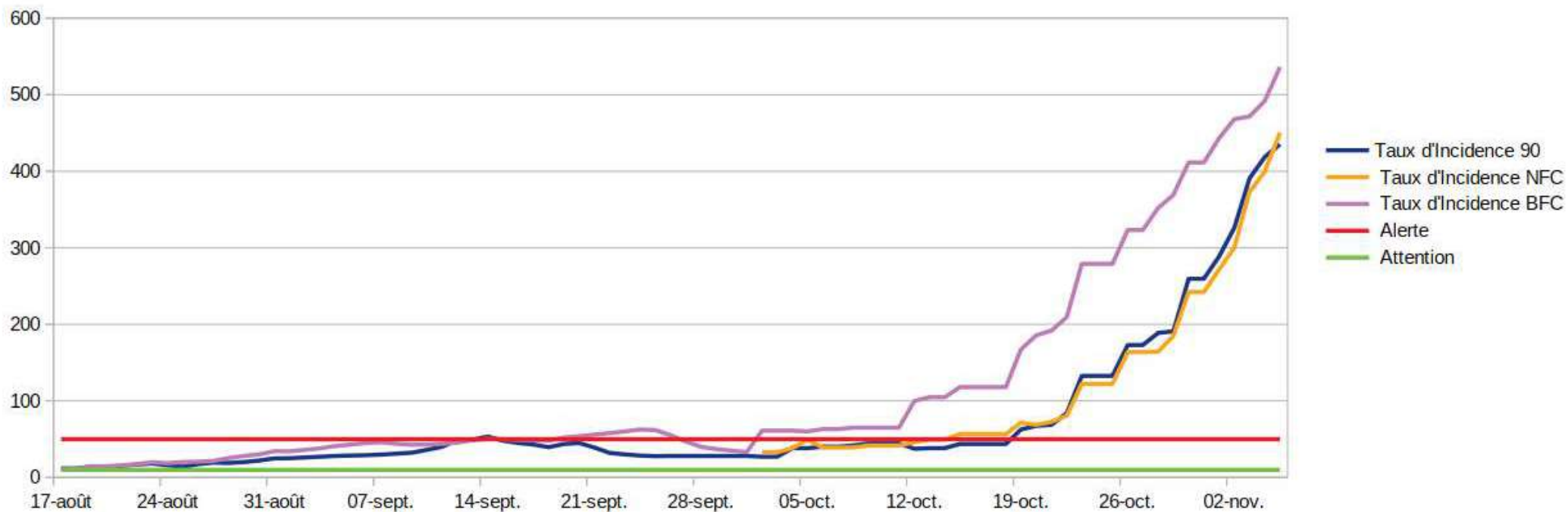


DES INDICATEURS TOUJOURS EN DEGRADATION

	8 octobre	28 octobre	29 octobre	5 novembre
Taux d'incidence	41	190,85	259,56	435
Taux d'incidence + 65 ans	29	175,24	275,90	313
Taux de positivité des tests	4%	15,35%	18,40%	18,11%

TAUX D'INCIDENCE

(graphique réalisé par le SIDPC - données issues des synthèses ARS)



INDICATEURS AIRE URBAINE ET REGION

	90	NFC	BFC
Taux d'incidence	435	450	536
Taux d'incidence + 65 ans	313	420	508
Taux de positivité des tests	18,11%	19,93%	23%

INDICATEURS DEPARTEMENTAUX

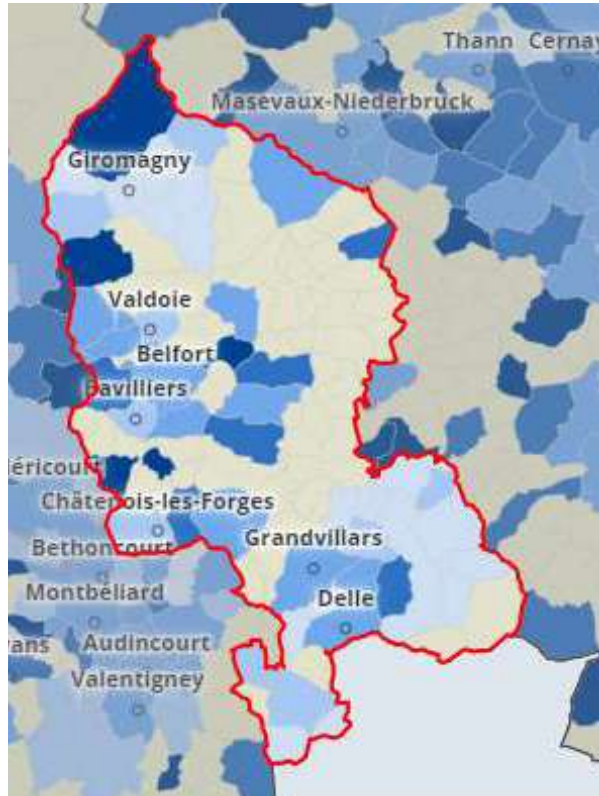
Valeurs	Attention	Alerte	21	25	39	58	70	71	89	90	NFC	BFC
Taux Incidence	10/100 Khab	50/100 Khab	503.18	629.84	706.67	325.59	414.77	631.51	408.76	435.15	450.42	535.95
			☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹
Taux Incidence 65 ans et +	10/100 Khab	50/100 Khab	439.4	567.6	700.32	304.22	560.73	654.01	317.66	313.19	420.23	508.7
			☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹
Taux de positivité des tests	5%	10%	21.5	25.56	25.19	16.74	19.55	25.44	21.82	18.11	19.93	22.96
			☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹
Nombre de tests	-	-	3060	3024	1886	1229	1358	3266	1152	1040	2282	16015

Taux d'incidence régional de 535, bien supérieur à la moyenne nationale de 450.

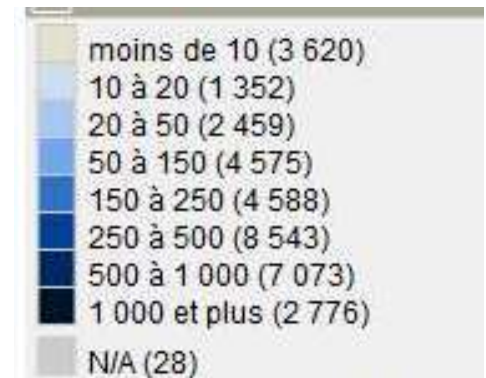
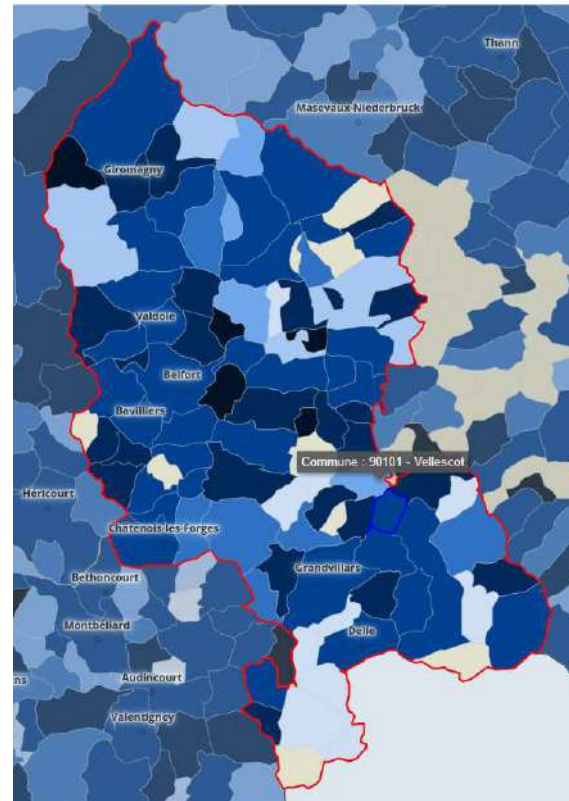
Taux de positivité régional de 22,96%, supérieur à la moyenne nationale de 20%.

CARTOGRAPHIE DES INCIDENCES

CARTOGRAPHIE DU 26 OCTOBRE 2020



CARTOGRAPHIE DU 5 NOVEMBRE 2020



POINT SUR LE DEPISTAGE





LES CAPACITES DE TEST SUR L'AIRE URBAINE

Une montée en puissance et un début d'engorgement du dispositif de test

Un allongement des délais de prise de RDV (de 24h à 72h)

Un allongement des délais de résultats (24 à 48h)

LA SITUATION HOSPITALIERE



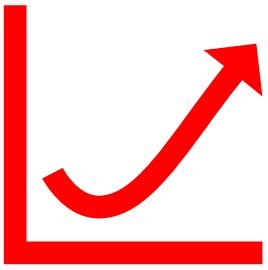


PRISE EN CHARGE HOSPITALIERE REGIONALE

1240 patients hospitalisés (dont 150 en réanimation)

Flux d'entrée moyen : 100 patients (dont 15 en réanimation)

⚠ Pour mémoire : le pic du flux de la 1^{ère} vague était de **1380 patients**



PREVISIONS DE CHARGE HOSPITALIERE

Rappel 1^{ère} vague :

- Pic d'entrée à J+10 du confinement
- Pic du nombre de patients hospitalisés à J+30

Si le confinement est efficace : **2000 hospitalisations et 300 réanimations.**

PRISE EN CHARGE HOSPITALIERE LOCALE

**29
oct.**

Nombre de patients hospitalisés	Nombre de patients hospitalisés sur 3 derniers jours	Nombre de patients en réanimation	Nombre de décès à l'hôpital
83	83	10	6

5 nov.

Nombre de patients hospitalisés	Nombre de patients hospitalisés sur 3 derniers jours	Nombre de patients en réanimation	Nombre de décès à l'hôpital
78	108	14	16

CAPACITE HOSPITALIERE HNFC

Soins intensifs

115 → 121
ce matin ce soir

Réanimation

35 → 40
dont 5 en USC lits de réa sans USC



TRANSFERTS HOSPITALIERS

- Déclenchement d'un mécanisme de transfert de patients de Lons-le-Saulnier
- **10 transferts déjà effectués** (sur 61 transferts au plan national)
- **5 transferts par jour** jusqu'à saturation des capacités d'accueil extérieur
- Tension sur les ambulances

ENTRAIDE PUBLIC / PRIVE

Hôpital de la Miotte : ouverture de 30 lits de soin de suite non Covid pour patients de l'HNFC

HNFC : cette entraide permet l'ouverture de 30 lits de soins de suite Covid-19



DEPROGRAMMATIONS

- Fermeture de lits de chirurgie pour créer les lits Covid supplémentaires
- Déprogrammation d'un tiers des interventions chirurgicales
- Maintien des urgences et du suivi en cancérologie
- Harmonisation avec les établissements privés



OPTIMISATION DES SORTIES D'HOSPITALISATION

Mise en place d'un guichet unique : **Domicile 90**
assure la coordination des sorties avec l'HNFC et
les différents référents SPASAD

Aiguillage territorial des patients en
accompagnement à domicile



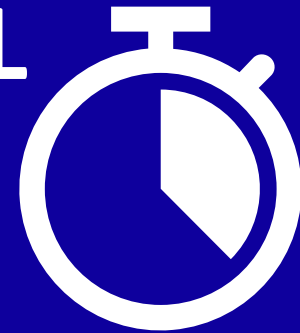
APPEL A MOBILISATION DES SOIGNANTS

Recensement des professionnels de santé et agents hospitaliers volontaires pour renforcer les structures sanitaires ou médico-sociales.

<https://renfortrh.solidarites-sante.gouv.fr/>

A noter : **suspension des formations d'infirmiers** depuis vendredi par le DG ARS qui intègrent les hôpitaux ainsi que leurs formateurs.

**LES INFORMATIONS
COMPLEMENTAIRES SUR LE
CONFINEMENT NATIONAL**





CONTROLES SUR VOIE PUBLIQUE

- Mobilisation des forces de police et de gendarmerie pour multiplier les contrôles
- Chaque patrouille de gendarmerie réalisera un contrôle par jour
- Un contrôle massif quotidien en zone police, complété par des contrôles aléatoires en patrouille



REACTIVATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

- Les personnes âgées de plus de 65 ans sont les plus à risque de forme grave de COVID-19 et sont particulièrement sujettes à des risques d'isolement.
- Maintenir à jour la liste des personnes vulnérables
- **Activer vos dispositifs de soutien communaux**
- Des outils de communication à votre disposition :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/rompre-isolement-aines>

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/recommandations_aidants_covid_.pdf



MAINTIEN DES ACTIVITES DES SERVICES PUBLICS

Continuité assurée pour tous les services publics.
Possibilité de recevoir le public sur rendez-vous

Déchetteries ouvertes pour les professionnels comme pour les particuliers

Élargissement à la Poste, aux banques et aux autres établissements exerçant des missions de service public (Pôle Emploi, CAF, CPAM...)



CONSEIL MUNICIPAUX

Guide complet envoyé à l'ensemble des maires en milieu de semaine


PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONDITIONS DE REUNION DES ORGANES DELIBERANTS

Nota : Un projet de loi prorogeant d'état d'urgence sanitaire est en cours d'examen par le Parlement. Certaines des mesures en vigueur précédemment et citées ci-dessous (1 et 2) devraient être réactivées dans ce cadre dès la semaine du 9 novembre.

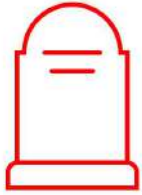


REPORT DES ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES

Report des élections partielles à Evette-Salbert
prévue début décembre

Dispositions législatives à venir

Les scrutins pourront être à nouveau convoqués,
dès que la situation sanitaire le permettra (six
semaines au moins avant la date de l'élection)



CEREMONIES DU 11 NOVEMBRE

Cérémonies communales autorisées dans la limite de 10 personnes avec respect des distances

Interdiction du public

Présence des porte-drapeaux déconseillée et limitée à 2.
Invitation à mobiliser des jeunes.

Un seul dépôt de gerbe.



SOUTENIR LE BLEUET DE FRANCE

Les collectes au profit du Bleuet de France sont annulées.

Les municipalités sont invitées à valoriser la collecte en ligne mise en place :

<https://www.onac-vg.fr/nos-projets/donnez-pour-les-blesses-de-guerre-et-les-victimes-acte-de-terrorisme>

LES QUESTIONS FREQUENTES ET NOUVEAUTES

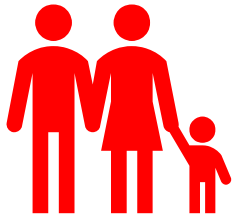




La règle du 1km s'applique-t-elle à tous les déplacements ?

Non, la limite de 1km autour du domicile ne s'applique **que pour les déplacements brefs**, dans la limite d'une heure quotidienne, pour pratiquer une activité physique individuelle, se promener avec les seules personnes de votre domicile, ou liés aux besoins des animaux de compagnie.

Les autres déplacements pour un des motifs listés sur les attestations dérogatoires sont autorisés, y compris entre régions



Qu'est-ce qu'un motif familial impérieux ?

- Entendu largement comme tout déplacement lié à une obligation familiale incontournable.
- Exemples : décès ou maladie grave d'un parent proche, visite à une personne de la famille (enfant, ascendant) en situation de handicap, visite à une personne âgée en EHPAD.
- Les visites dans les cimetières
- La preuve du motif familial impérieux doit être apportée par tout document, en format papier ou numérique, qui permet de justifier la situation invoquée.

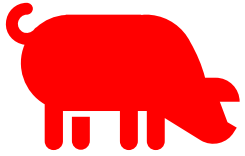


LES DEMENAGEMENTS

Un déménagement est autorisé s'il ne peut être différé. Il constitue un motif de dérogation à l'interdiction de se déplacer.

Tous les actes liés à un déménagement peuvent être autorisés de manière dématérialisée (signature de bail, remise de clés, état de lieux).

Nouveauté : un déménagement par des particuliers est autorisé dans la limite de 6 personnes.



LA REPRISE DE LA CHASSE

- Dérogation par arrêté préfectoral pour la chasse des espèces animales susceptibles d'occasionner des dégâts, valable dès ce week-end
- Chasse à l'affût ou battues administratives
- La chasse de « loisir » n'est pas autorisée.



MODIFICATIONS DE LA LISTE DES PRODUITS QUI SONT AUTORISÉS À LA VENTE

Pour les supermarchés/hypermarchés/centres commerciaux : ne peuvent être vendus que des produits relevant de commerces spécialisés autorisés à ouvrir.

- magasins de meubles fermés => rayons d'ameublement fermés
- magasins de téléphonie ouverts => rayons de téléphonie ouverts
- **Uniquement à la vente en ligne ou en drive** : jouets, décoration, ameublement, bijouterie, produits culturels, habillement et articles de sport, fleurs, gros électroménager, article de beauté



REOUVERTURE DE COMMERCES PAR ARRETES MUNICIPAUX

- Arrêtés municipaux visant à autoriser les commerces fermés par le décret du 29 octobre 2020 pris à Delle et Beaucourt
- **Suspension** prononcée jeudi 4 novembre 2020 par le juge des référés pour les deux arrêtés
- Déféré préfectoral en attente de jugement



VENTES DE SAPINS DE NOEL

A ce jour, la vente de sapins de Noël sur la voie publique n'est autorisée qu'à proximité immédiate d'un supermarché, dans le cadre d'une convention passée avec celui-ci.



VALORISATION DES PRODUITS LOCAUX ET DES CIRCUITS COURTS

Communication spécifique sur les producteurs fermiers et prestataires agritouristiques du réseau Bienvenue à la ferme

<https://fr-fr.facebook.com/ChambreAgriculture2590/>

<https://www.facebook.com/Bienvenue-%C3%A0-la-Ferme-Doubs-Territoire-de-Belfort-104169341433561/>

Relayer et partager les publications à partir de vos propres outils de communication



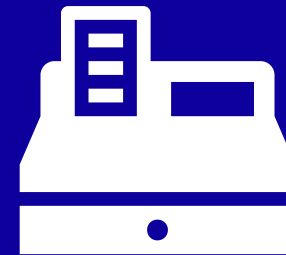
PUBLICS PRECAIRES

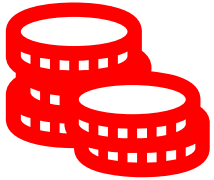
120 000 masques à venir pour livraison aux publics précaires.

Instruction nationale pour assurer les orientations en hébergement bénéficiant à l'ensemble des publics en détresse médicale, physique ou sociale

--- ouverture d'**hébergements d'urgence** à venir

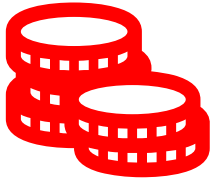
LES AIDES POUR LES COMMERCANTS ET ENTREPRENEURS





DISPOSITIFS MIS EN OEUVRE

- **Fonds de solidarité renforcé** et élargi à toute entreprise de -50 salariés ayant débuté son activité avant le 30 septembre 2020 ;
- L'aide mensuelle peut aller jusqu'à 10 000€ ;
- **Exonération des cotisations sociales** pour la période de fermeture et pour les secteurs protégés qui auraient perdu plus de 50 % de leur chiffre d'affaires ;
- Possibilité de demander le **report et l'étalement des échéances fiscales et sociales** ;
- **En cas de difficulté** : médiation du crédit, et nouveaux prêts participatifs (jusqu'à 10 000€ jusqu'à 10 salariés, 50 000 jusqu'à 49 salariés) disponibles après saisine du CODEFI.



INCITATION A LA REDUCTION DES LOYERS

Un crédit d'impôt pour inciter les bailleurs qui abandonnent totalement ou en partie les loyers des baux commerciaux :

- pour les entreprises de moins de 250 salariés fermées administrativement ou appartenant au secteur HCR (Hôtellerie, cafés, restauration)
- pour un montant équivalent à au moins un mois de loyer sur la période d'octobre à décembre
 - **Le crédit d'impôt s'appliquera à hauteur de 30 % des montants abandonnés**
 - Tous les bailleurs concernés (personnes physiques et morales), indépendamment de leur régime fiscal.



ASSISTANCE EN LIGNE

- Mise à jour de www.relance90.fr
- Nouvelle plateforme opérée par la DGFIP et l'URSSAF de renseignement et d'orientation des chefs d'entreprises vers les aides appropriées à leurs besoins : **0806 000 245**
- Outil d'aide en ligne visant à répondre à toutes les interrogations des chefs d'entreprises : **info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr**

**Pour plus
d'informations**

[www.gouvernement.fr/info-
coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*